

AFFAIRE N° 24/5. - Autorisation de réaliser en régie communale une cuisine à l'ÉCOLE MATERNELLE du CAMP OZOUX.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis avait bénéficié sur les fonds scolaires de 1968 - 1969 d'une subvention de 3 265 515 Frs CFA (TROIS MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE CINQ CENT QUINZE) destinée à financer la réalisation de 3 classes d'une cuisine à l'ÉCOLE MATERNELLE du CAMP OZOUX.

Compte tenu des crédits restreints dont disposait la Commune pour réaliser ces classes, il avait été décidé à l'époque de les insérer dans un ensemble, afin de pouvoir lancer une adjudication globale à la concurrence.

Celle-ci s'étant révélée infructueuse, un marché de gré à gré avait été passé avec l'Entreprise CANADAS qui se proposait de réaliser la totalité des classes, hormis les abords dans l'enveloppe financière dont disposait la Commune.

À cet effet, la cuisine de l'école du CAMP OZOUX n'a donc pas pu être construite. Le montant de 565 515 Frs CFA (CINQ CENT SOIXANTE CINQ MILLE CINQ CENT QUINZE) qui nous est alloué ne nous permettant pas de confier sa réalisation à une entreprise privée, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser, à l'édifier en régie communale.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903, article 2 302-01 du Budget primitif 1971.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Il est évident qu'avec cette somme nous ne pourrions pas faire la cuisine. Nous pourrions en faire une bonne partie, le reste sera pris sur les crédits de fonctionnement de la Commune.

M. Eric BOYER. - Vous avez deux écoles, il faudrait que la cantine puisse recevoir les deux établissements en même temps.

LE MAIRE. - C'est une cuisine pour les deux établissements, mais elle est située à l'École du Camp Ozoux.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 9 novembre 1971
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: H. Tessier

Le Directeur des Affaires Financières
M. P. Dawson